

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MARNE
Arrondissement d'ÉPERNAY

Commune de FESTIGNY

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2020221

Portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2020

CAP C DU 23/06/2020,
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de FESTIGNY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Arrête,

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme BIREMBAUT Claude-Marie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1		Favorable

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

Fait à Festigny

le 24 juin 2020



Le Maire
Michel LORIOT